

DÉFILÉ AÉRIEN D'OUVERTURE

PPS-A: la défense aérienne élargie



365 jours par an, 24h/24 et 7j/7, l'Armée de l'air veille sur l'espace aérien national et en garantit la souveraineté, sous la responsabilité du Premier ministre. Cette mission de défense aérienne est prioritaire et permanente.

Pour assurer cette mission, plus de 70 radars civils et militaires et trois centres de détection et de contrôle (CDC) de l'Armée de l'air suivent chaque jour jusqu'à 12 000 aéronefs (dont 1 400 simultanément aux heures de pointe).

Cette image de l'espace aérien national est construite au Centre national des opérations aériennes (CNOA), qui identifie et classe chaque appareil. Cette unité du Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) ordonne l'intervention de nombreux moyens aériens en alerte sur tout le territoire national que ce soit pour intercepter des aéronefs au comportement anormal ou pour porter une assistance en vol.

Véritable « police du ciel », la posture permanente de

La création du Commandement de la défense aérienne du territoire (DAT)

Créé sous l'impulsion du général de Gaulle le 1er février 1945, en exécution d'un décret du 20 janvier 1945 et de l'instruction ministérielle du 31 janvier 1945, il est d'abord situé à Versailles, puis à Paris à partir de fin 1958, avec son état-major à Taverny à partir de mai 1960. Le 3 février 1960, la réorganisation de la DAT fixe les attributions du commandement, assuré en temps de paix, par le Chef d'état-major de l'Armée de l'air et en temps de guerre, par un général commandant la DAT.



sûreté aérienne (PPS-A) mobilise chaque jour plus de 400 Aviateurs.

En 2019, 450 situations en vol ont été gérées par le CNOA. Plus de 200 ont nécessité l'intervention des avions de chasse et hélicoptères de la permanence opérationnelle (PO).

Le CNOA

Cœur de la défense aérienne et de la mise en œuvre de la police du ciel, cette unité du CDAOA est active de jour comme de nuit sur la base aérienne 942 de Lyon-Mont Verdun. Situé à 130 mètres sous les montagnes lyonnaises, ce centre unique en France est capable de gérer « la police du ciel » mais également d'autres missions simultanément, comme ce fut le cas pour l'opération *Résilience*, en planifiant et en conduisant les

missions aériennes d'évacuation de patients et de transfert de personnels soignants. Armée par des Aviateurs passionnés, cette unité concentre de nombreux savoir-faire de l'Armée de l'air et travaille en interministériel et en interallié.

L'E-3F AWACS

Conçus sur la base d'une cellule de Boeing 707, les quatre E-3F système de détection et de commandement aéroporté (SDCA) de l'Armée de l'air célèbrent cette année leurs trente ans de service.

Implanté sur la base aérienne 702 Avord au sein de l'escadron de détection et de contrôle aéroportés (EDCA) 36 « Berry », l'E-3F (plus couramment appelé AWACS - *Airborne Warning and Control System*) est un « avion-radar » utilisé pour effectuer le

DÉFILÉ AÉRIEN D'OUVERTURE

PPS-A : la défense aérienne élargie

contrôle des aéronefs dans une zone précise et vaste. Il est également un poste de « commandement et de contrôle » (C2 - *Command and Control*) dont la mission est de coordonner les échanges entre aéronefs et les centres de commandement au sol lors d'opérations aériennes complexes.

Possédant une autonomie de 12 heures sans ravitaillement en vol, cet appareil stratégique pour l'Armée de l'air est également engagé en opérations extérieures (OPEX) avec un équipage de 15 à 20 personnes, selon la nature de la mission.

Aéronefs de chasse de l'Armée de l'air

Tous les aéronefs de chasse de l'Armée de l'air (Rafale et tous les types de Mirage 2000) prennent part à la mission de PPS-A, et tiennent des alertes en posture opérationnelle (PO). Cette année, le bloc « défense aérienne élargie » est représenté par le Mirage 2000-5 du groupe de chasse 1/2 « Cigognes » (dont quatre aéronefs sont actuellement déployés en Estonie, dans le cadre de la mission de l'OTAN *enhanced Air Policing - plus d'informations page 38*), et le Rafale de la 30^e escadre de chasse, qui sont de véritables pièces maîtresses de la « police du ciel ». H24 et 7j/7, les pilotes se tiennent prêts à décoller sous court préavis, sur ordre du Commandement de la

défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA), via son Centre national des opérations aériennes (CNOA), tous deux situés à Lyon. Aux commandes de leur aéronef équipé de missile d'interception, de combat et d'autodéfense (MICA) air-air, les pilotes ont pour mission d'effectuer des mesures actives de sûreté aérienne (MASA - mesures menées par les équipages en vol envers un appareil douteux ou suspect). Ces MASA se concrétisent par des actions adaptées à chaque situation et graduées dans les effets à produire : interrogation radio ou visuelle pour identifier et caractériser un aéronef inconnu, contrainte d'itinéraire, interdiction de survol, arraisionnement sur un aéroport imposé, en tout dernier recours, tir d'avertissement voire destruction.

Hélicoptères Fennec

Depuis 30 ans, cet aéronef est indispensable à la mission de sûreté aérienne. Le Fennec est un vecteur complémentaire des avions de chasse et constitue un maillon indispensable à la réalisation de la mission de PPS-A, véritable acteur de la « police du ciel ». *Plus d'informations page 68.*



Au cœur des opérations

Mercredi 11 mars 2020, deux avions de patrouille maritime TU-142 russes ont longé les côtes norvégiennes, puis les côtes ouest de l'Écosse et de l'Irlande.

Alerté par ses homologues de l'OTAN et par les moyens nationaux, le CNOA de Lyon-Mont Verdun a suivi leur trajectoire pendant plusieurs heures. La Haute Autorité de défense aérienne (HADA) a fait décoller et prépositionner dans le nord-ouest de la France un Rafale et un Mirage 2000-5, appuyés par un ravitailleur C-135 afin d'être en mesure d'intercepter et d'accompagner les deux TU-142, en cas de rapprochement de l'espace aérien national.

En complément de ce dispositif d'intervention, l'Armée de l'air a mis à disposition de l'OTAN un « avion-radar » E3-F AWACS au nord-ouest puis au sud de la Bretagne. L'objectif était de compléter les capacités de détection du territoire français, en complément du maillage actif. Les aéronefs russes n'étant pas détectables par des contrôleurs civils, la mission de détection de l'E3-F a été essentielle pour connaître précisément leur position en temps réel et déconfliter leur trajectoire de celles des aéronefs civils, au profit de tout l'OTAN.

Dans ce cadre interallié international, la France a permis une couverture radar complète et permanente, en parfaite coordination avec ses partenaires de l'OTAN.



Le saviez-vous ?

Lors de sa visite sur la base aérienne de Luxeuil le 24 juin 2019, Florence Parly, ministre des Armées, a annoncé en juin 2019 le remplacement des Mirage 2000-5 par des Rafale à horizon 2030-2032.

DÉFILÉ AÉRIEN D'OUVERTURE

enhanced Air Policing (eAP) : l'Armée de l'air en renfort en Estonie



Depuis 2004, l'OTAN a instauré la mission de *Air Policing*, suite à l'adhésion de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie à l'Alliance. Depuis cette date, les Alliés assurent, sur la base du volontariat, des mandats quadrimestriels de «police du ciel» dans le cadre de la mission «*Baltic Air Policing*» [BAP], depuis la Lituanie (base aérienne de Šiauliai), afin de garantir la souveraineté de l'espace aérien national des trois pays Baltes.

En 2014, suite à l'annexion de la Crimée, cette mission a été complétée par l'adoption des mesures d'assurance lors du sommet du Pays de Galles, dont la mission *enhanced Air Policing* (eAP) fait désormais partie. L'objectif est de renforcer le soutien de l'OTAN envers ses alliés se sentant menacés dans leur intégrité territoriale. Mission de «police du ciel» de temps de paix réalisée dans le cadre de l'OTAN, eAP complète donc le dispositif BAP en renforçant la présence alliée dans les zones d'exclusivité aérienne baltes.

Les Mirage 2000-5 en Estonie

En relève de la Force aérienne de la République de Pologne, du 1^{er} mai au 31 août 2020, l'Armée de l'air déploie quatre Mirage 2000-5 sur la base aérienne d'Āmari, en Estonie, dans le cadre dans la mission *enhanced Air Policing*. Malgré ses forts engagements opérationnels actuels, la France, alliée solide, engagée et solidaire de l'OTAN, contribue à ce dispositif aérien au profit des états baltes.

La qualité du déploiement (une centaine d'Aviateurs français présents sur la base aérienne estonienne, avec quatre Mirage 2000-5) témoigne de la détermination de la France à assurer un soutien aux états baltes qui ne disposent pas de la capacité de «police du ciel». Cette détermination est

DÉFILÉ AÉRIEN D'OUVERTURE

enhanced Air Policing (eAP): l'Armée de l'air en renfort en Estonie

d'autant plus affirmée qu'il s'agit du troisième engagement français au titre d'eAP, en complément des cinq mandats français réalisés au titre de la mission BAP. En renouvelant son engagement deux ans après son dernier déploiement à Ämari dans le cadre de eAP en 2018, la France montre que sa solidarité envers ses alliés reste constante.

Une mission en temps de paix

D'alerte 24h/24 et 7j/7 à la *Quick reaction alert** (QRA) de la base aérienne d'Ämari, les pilotes de Mirage 2000-5 se tiennent prêts à décoller sur ordre du *Combined Air Operations Center* (CAOC - organisme de l'OTAN chargé de la conduite des opérations aériennes, situé à Uedem, en Allemagne).

Lors des *Alpha Scramble* (déclenchement sur alerte), les pilotes de Mirage 2000-5 décollent à deux appareils,

contrairement au territoire national où le décollage se fait généralement à un seul appareil, dans un temps restreint. Une fois «airborne», c'est-à-dire en vol, ces deux pilotes ont pour mission d'assurer des mesures de contrôle et d'identification d'aéronefs ne respectant pas les règles de circulation aérienne (dépôt de plan de vol, présence de transpondeur permettant l'IFF, réponse radio à un organisme de contrôle) en vigueur à l'approche des côtes des états baltes.

L'Armée de l'air assure la réassurance et la souveraineté de l'espace aérien estonien grâce à ce déploiement d'aéronefs et à ce détachement d'Aviateurs, garantissant une permanence opérationnelle H24 et 7 jours sur 7.

* *Permanence opérationnelle*



Bilan mandat français eAP 2018



4

mois d'engagement
(mai à août 2018)



593

heures de vol



23

décollages sur alerte



29

aéronefs contrôlés
et identifiés